



Actions prioritaires du PWD-R en matière de propreté publique (cahier 5)

Thématique	N° mesure/action ¹	Intitulé
Gouvernance et financement	5.01.01 5.01.06 5.01.14	Instaurer les mécanismes de gouvernance : -Comité de Pilotage: Prendre les décisions stratégiques (définition des priorités, des objectifs, validation du budget, ...) -Cellule Wallonie Plus Propre: Elaborer un plan opérationnel relatif à la propreté publique -Groupe de concertation : réunir de manière régulière divers acteurs pouvant apporter leur expérience et conseil par rapport aux actions prévues et aux thèmes abordés dans le plan.
	5.02.01 5.02.02 5.04.03	Créer des indicateurs régionaux de la propreté Collecter les données de terrain nécessaires auprès des parties prenantes (notamment avec l'outil clic 4 WAPP) Identifier et budgétiser les études à réaliser au niveau régional en matière de propreté
	5.05.02 5.05.04 5.22.02	Etablir des contrats d'engagement entre la Région et les secteurs ou organismes non encore engagés Déterminer avec les Fédérations de ces secteurs des actions concrètes en vue de l'amélioration de la propreté publique (projets, contribution financière, aide logistique, ...) Mettre en place des accords volontaires avec les secteurs du commerce ou adapter la réglementation en vue d'améliorer la propreté aux alentours des lieux de consommation

¹ Le 1^{er} chiffre indique le numéro de cahier, le ou les 2 chiffres suivants le n° de la mesure (encadré), le ou les 2 chiffres suivants le numéro de l'action au sein de la mesure

	5.05.05 5.05.06	Développer les contributions des secteurs concernés afin d'alimenter le fonds régional ayant pour mission des actions de propreté visant des flux de déchets sauvages spécifiques Formaliser la prise en charge de la gestion et/ou des coûts de la propreté publique par les gestionnaires de réseaux
Communication, sensibilisation, mobilisation sociétale	5.10.02 5.11 5.23.01	Elaborer des campagnes de communication selon différents types de support à destination des publics responsables des nuisances Eduquer et sensibiliser les citoyens (dès leur plus jeune âge) et autres publics cibles Favoriser les échanges entre les acteurs et assurer la diffusion des connaissances
	5.12.01 5.13.03	Poursuivre l'organisation d'une grande action annuelle de nettoyage régionale . L'opération vise à mobiliser les citoyens pour améliorer la propreté de la Région et pour les conscientiser aux conséquences de gestes inciviques Favoriser le développement d'initiatives donnant de la visibilité au travail du bénévole
Gestion opérationnelle	5.18.01 5.19.01	Déterminer les infrastructures de collecte des déchets et leur gestion opérationnelle, adaptées à la prévention des déchets sauvages (aménagement de l'espace public, emplacement des poubelles publiques, vidange des poubelles, smart poubelles,...). Mettre en place une plateforme (webshop) pour l'acquisition de matériel destiné à la propreté
	5.20.03 5.24.01 5.24.03 5.26.02	Faciliter l'identification des problèmes et le suivi des actions à mener sur le territoire communal Encourager les autorités locales à développer un plan de propreté local Accompagner les partenaires dans leur "démarche propreté" et assurer la cohérence des projets locaux avec la politique régionale Réaliser un inventaire des points noirs par commune
	5.27.01	Soutenir les appels à projets , basés sur plusieurs piliers, pour le financement d'actions visant l'amélioration de la propreté publique
	5.27.03	Lancer un projet-pilote dans plusieurs communes de Wallonie répartie dans les 5 provinces du territoire en étudiant 4 scénarios de reprise des canettes usagées contre une récompense. Chaque commune change de scénario après 6 mois et le projet se déroulant sur 2 ans, toutes les communes essayeront tous les scénarios. Evaluer l'impact sur la propreté publique comme sur le scénario de collecte des PMC/P+MC.
Répression	5.14.01 5.14.03 5.14.04	Renforcer et appliquer la répression en matière d'incivilités environnementales Communiquer sur la répression de façon intégrée Adapter (adopter) le cadre réglementaire

	<p>5.15.02</p> <p>5.16.02</p> <p>5.16.03</p> <p>5.15.01</p> <p>5.16.04</p>	<p>Compléter les formations des agents constatateurs</p> <p>Favoriser une couverture optimale du territoire par des agents constatateurs</p> <p>Former et motiver les agents communaux</p> <p>Soutenir les communes dans l'identification des responsables de dépôts clandestins et des déchets sauvages</p> <p>Améliorer la recherche et le constat des infractions environnementales</p>
--	--	--